

L'hon. M. GARSON: Monsieur le sénateur, nous avons appris par expérience que c'est au juge le plus faible du banc que des demandes de ce genre sont parfois présentées.

L'hon. M. ROEBUCK: Je ne suis certainement pas d'accord là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Le juge le plus faible n'est pas nécessairement celui qui est le plus humain.

L'hon. M. ROEBUCK: Si la demande que j'ai à présenter souffre de quelque faiblesse, je n'hésite pas à m'adresser au juge du banc qui est le plus fort.

L'hon. M. KINLEY: Je me souviens d'un cas où le gouvernement voulait hâter le départ de notre pays de certain individu. Rendu en Nouvelle-Écosse, l'intéressé a présenté une demande au juge Melish qui a émis un bref d'*habeas corpus*. L'affaire a eu une certaine publicité et on a déclaré que le juge en question devait être fort car peu de ses confrères auraient agi comme lui.

L'hon. M. ROEBUCK: Qu'est-il arrivé à l'appelant?

L'hon. M. KINLEY: On ne l'a pas fait sortir du pays. Dans l'affaire à laquelle je pense il s'agissait d'un homme appartenant à certain groupe religieux.

Le PRÉSIDENT: C'est l'affaire Verigin.

L'hon. M. ROEBUCK: Il y a eu d'autres cas où les autorités des services d'immigration bousculaient quelqu'un pour lui faire quitter le pays; or une demande d'*habeas corpus* a amené la tenue d'une enquête. Les résultats ne sont pas toujours favorables au détenu, c'est entendu, mais il y a tout de même enquête publique et décision judiciaire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre a-t-il autre chose à dire sur ce point?

L'hon. M. GARSON: Non, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: C'était là les articles pour lesquels nous avons besoin de votre aide. Au nom du Comité, puis-je vous remercier de l'aide que vous nous avez apportée.

L'hon. M. ROEBUCK: Puis-je m'associer à vous, monsieur le président, à l'occasion de ce vote de remerciements?

L'hon. M. GARSON: Merci monsieur le président et messieurs les honorables sénateurs.

Le Comité lève la séance.